Bibliothèque numérique



Copie de la confirmation des lettres de noblesse accordées au sieur Vallot, premier médecin du roi (fév. 1665)

1665.

Cote: BIU Santé Pharmacie: Dossier 319-B63



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)

Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes .fr/histmed/medica/cote?pharma_dos000319xB63

1665 ferrier

Confirmation des lettres de noblesse accordees au siem Vallet premier médecin du roi.



Louis par la grace de Dien roy de Trance et de Mavane, à toils presens et àvenir, salut. Les bons nostre amé et feal conseille en nostre Conseil d'estat et nostre premier meder le vieur Vallot nous auroit rendus en qualité à nostre médecin ordinaire, ensemble à nostre tres cher et très amé fière unicque, le duc d'orlean et à feu notre oncle le due d'Orleans, en divers et perilleuse, maladies nous auroient conviey à l'annoblir ensemble sa postérité et lignée nées à naistre en loyal mariaige, par nog lettres patent du mois de juin 1649, ainsy qu'el est plus aux long contenu en nos dictes lettres, mais para p par nostre déclaration du mois de septembre dernier nous avons révorqué toutes les lettres D'annoblissement expédiées depuis l'anné 1634 jusques à présent, lédiet sieur Vallot nous a tres humblement supplié de le rellever de la riqueur de notre dicte declaration et de luy faire expédier nos lettres sur ce nécessaires aque ayans esgare et mettans en considération Services dudict sieur Vallet qui nous ont man a luy accorder nos dictes lettres et ceux qu'il nou a rendus depuis l'expedition d'icelles et qu'il continue de nous rendre journellement à norte entière satisfaction, scavoir faisons que pour accourses et de norte grace des les plans de causes et de norte grace des la continue de norte grace de la continue de norte grace de la continue de norte grace de la continue de la continue de norte grace de la continue de la continue de norte grace de la continue de norte de la continue de norte de norte de la continue de norte de la continue de norte de norte de la continue de norte de n causes et de nostre grace spécialle, plaine puis sance et auctoute royalle, nous avons par ces presentes signes de nostre main confirmé et confirmens les dictes lettres d'annoblissement du

mois de prin 1649 ey attachées souls le contressel de nost chancellère pour jour par lediet rieur Vallot, ensemble ses enfans et descendans, tant mastes que femelles sies et à naistre en loyal mariage des honneurs, auctorités principation, preeminances franchises libertez et exemptions portees par nos dictes lettres, et tout ainsif qu'en jo et ont accoustume de jouir les autres nobles de nostre royaume et eeur qui sont imes de noble et ancienne race, sans que pour raison de la presente confirmation ils soient tenus de nous payer suy a sios s roys ancune finance de laquelle, à quelque pu'elle se puisse monter et revenir, nous leur avons faiet et faisons don par ces vietes présentes, non obstant la révocation portée par norte écète décla ration du dict mois de reptembre dernier, à laquelle nous avons dérogé et des rogeons pour ce regard par ces victes présentes en grace mil sir cens soixante cing et de nortre reig le ringt deuxierne Signé. Louis, et sur le regily par le Proy. Le Tellier et à costé Visa, Seguier pour seroit aux lettres de confirmation de lettres de nobleme et seelle du grand sceau de cire verte sur lacque de soye rouge et verte.